Procès-Verbal
Conseil Communautaire n°5/2026

Séance du jeudi 09 juillet 2026 à 18:30
Espace Claude Miqueu de Vic en Bigorre

Quorum : 50

Membres présents :
Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Élodie BOUMALHA, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Stéphane ÉTIENNE, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Bernard LAURENS, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, Étienne TISSÈDRE, Hélène ZOUIN, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHE, Nadine CASTAGNON, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Véronique KROLCZYK, Pierre-Louis MONTAGNE, Frédéric AZAM, Yannick POUEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Nathalie CAUBIOS, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Amandine TROYANO, Carine JACQUIER, Dominique BULHET, Claudie CONSTANT (suppléante Jean-Pierre CURDI), Martine ESCOUBAS-GOMEZ (suppléante Marie-Christine LABROUQUÈRE), Claude BELLARD (suppléant Aline SOKOL-CENCETTI), Sébastien LENDRES (suppléant Alain CONTE-DABAN) et Marie BASSAT (suppléante Patrick BAYLÈRE)

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Maryse BORDIER (donne pouvoir à : Frédéric RÉ), Christian BOURBON (donne pouvoir à : Sylvie DUBERTRAND), Julie CARRASSUS-BARRAGAT (donne pouvoir à : Martine BLANCONNIER), Sandra DUCÈS (donne pouvoir à : Joël LACABANNE), Fabrice LATAPI (donne pouvoir à : Éric DUFFRÉCHOU), Jérôme LENDRES (donne pouvoir à : Louis DINTRANS), Joël PÉRISSÉ (donne pouvoir à : Pascale LABEDENS), Philippe PIROTTE (donne pouvoir à : Guy DULOUT), Bernard ROUSSIN (donne pouvoir à : Michel MÉNONI), François TISNÉ, Stéphane VITSE, Henri GUERRA (donne pouvoir à : Élisabeth LAFOURCADE), Odile FERRER (donne pouvoir à : Véronique THIRAULT), Thomas SIMONIAN (donne pouvoir à : Julien LACAZE), Élisabeth GRACY (donne pouvoir à : Amandine TROYANO), Patricia MARTIN, Xavier DERRE (donne pouvoir à : Patrick ROUCAU), Fanny CASTRO (donne pouvoir à : Carine JACQUIER), Chrystelle LECENDRE, Franck FERRÉ

Membres Absents :
Patrick BAYLÈRE, Alexis BONNARGENT, Antoine BRIGE, Alain CONTE-DABAN, Jean-Pierre CURDI, Olivier EUDES, Loïc GUESDON, Françis PÉDAUGÉ, Maxime SOLVEZ, Marie-Christine LABROUQUÈRE, Jocelyne SASSÈRRE, Aline SOKOL CENCETTI, Éric HAMET, Joël AGUIRRE, Thierry PASQUET, Laurent CAMPOURCY, Clara PONS, Laurent JUNCA, Damien CONSTANTIN

Président de séance : Frédéric RÉ
Secrétaire de séance : Véronique THIRAULT

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	CC 09 07 26 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT	Frédéric RÉ
2	Budget annexe « Ordures Ménagères » CCAM - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables n°1/2026	Frédéric RÉ
3	Tiers-lieu « L'Atelier » CCAM – Approbation nouveaux tarifs à compter du 15 juillet 2026	Frédéric RÉ
4	CCAM – Marché d'extension de la Zone d'Activités du Bosquet d'Andrest – Approbation choix de l'entreprise	Frédéric RÉ
5	CCAM – Extension de la Zone d'activités du Bosquet d'Andrest – Approbation du programme « Électricité » 2026 arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65)	Frédéric RÉ
6	CCAM – Extension de la Zone d'Activités du Bosquet d'Andrest – Approbation du programme « Éclairage Public » 2026 arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65)	Frédéric RÉ
7	CCAM – Marché de restauration scolaire en liaison froide – Approbation choix du prestataire	Frédéric RÉ
8	Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) – Approbation adhésion de la CCAM	Frédéric RÉ
9	CCAM – Modification du tableau des effectifs au 1er septembre 2026	Frédéric RÉ

*****

Monsieur Frédéric RÉ, Président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers communautaires pour leur participation.

Il informe les participants que la séance de ce soir est filmée et retransmise en direct sur la chaîne Youtube et sur le site internet de la Communauté de Communes Adour Madiran.

Il déroule l'ordre du jour de la séance qui est succinct mais s'arrête sur la seconde partie de la soirée, à savoir l'intervention de Monsieur Vincent PACINI, chercheur, entrepreneur et consultant accompagné de 2 agents du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Il propose un test de validation de présence en appuyant sur le boîtier électronique (hors procurations) pour vérifier le quorum. Le quorum étant constaté, il propose de procéder à la distribution des boîtiers électroniques de procurations et de passer un par un les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance en s'appuyant sur la diffusion d'un powerpoint.

Il procède à la désignation du secrétaire de séance ; il s'agit de Madame Véronique THIRAULT, Maire de Rabastens de Bigorre.

Avant de dérouler les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, il demande à l'assemblée de faire part des remarques éventuelles à formuler sur le contenu du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire n°4/2026 du 04 juin 2026 => considérant qu'il n'y a aucune remarque, le PV de séance du Conseil Communautaire n° 4/2026 du 04 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

*****

Détails des projets / délibérations :

CC 09 07 26 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT

CCAM – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CGCT

Monsieur le Président rend compte qu'en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Communautaire
n° DEL20260409_13-DE du 09 avril 2026 rendue exécutoire le 15 avril 2026 donnant délégation de pouvoir et de signature au Président et au Bureau Communautaire, il a été pris les décisions indiquées ci-dessous :

Considérant que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, Monsieur le Président doit rendre compte des attributions qu'il a exercées, ainsi que le Bureau Communautaire, par délégation du Conseil Communautaire,

1/ Compte-rendu des décisions du Président – Information de l'organe délibérant

Considérant que les décisions suivantes ont été prises par le Président dans le cadre de sa délégation,

OBJET	MONTANT
JEUNESSE	
• Signature le 22 mai 2026 d'un dossier de demande d'aide au fonctionnement à la CAF / Aide ingénierie réalisation diagnostic	2 400,00 € demandés
• Signature le 22 mai 2026 d'un dossier de demande d'aide au fonctionnement à la CAF / Fonds d'Initiative pour l'Animation du Territoire 2026	2 800,00 € demandés
• Signature le 26 mai 2026 de la convention de mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel entre la Mission Locale 65 et la CCAM pour l'animation au comptoir jeunes du 02 au 05 juin 2026	
• Signature le 10 février 2026 de la convention relative à l'organisation de la séquence d'observation en milieu professionnel de 4ème entre le Collège Jean Jaurès de Maubourguet et la CCAM au comptoir jeunes du 08 au 12 juillet 2026	
• Signature le 10 juin 2026 de la convention de formation professionnelle continue pour l'agent du comptoir jeunes relative à l'action de formation « Ados, écrans et réseaux sociaux : acquérir les bases, comprendre les enjeux, réduire les risques » du 10 juin au 25 septembre 2026	Frais de déplacement, repas et hébergement à la charge de la CCAM
• Signature le 23 juin 2026 du devis du Bistrot de l'Arros de Saint-Sever de Rustan relatif à l'organisation d'un cocktail à Saint-Sever de Rustan le 26 juin 2026 pour le chantier jeunes en partenariat avec la Mission Locale 65	135,40 € TTC

2/ Compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 29 juin 2026 - Information de l'organe délibérant

Considérant que les décisions suivantes ont été prises par le Bureau Communautaire lors de sa séance n°6/2026 du 29 juin 2026,

OBJET	MONTANT
FINANCES	
• Travaux sur bâtiments communautaires – Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre – Demande programmation 2026	350 000,00 € HT
• CCAM – Approbation vente d'un tracteur via la plateforme digitale AGORASTORE	11.801,18 € TTC

Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication du compte-rendu des décisions du Président et du Bureau Communautaire dans sa séance du 29 juin 2026 énumérées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par délibération du 09 avril 2026.
Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 79 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Stéphane ÉTIENNE, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Joël PÉRISSÉ, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, Étienne TISSÈDRE, Hélène ZOUIN, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHE, Nadine CASTAGNON, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Véronique KROLCZYK, Pierre-Louis MONTAGNE, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Yannick POUEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Nathalie CAUBIOS, Odile FERRER, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Claudie CONSTANT, Martine ESCOUBAS-GOMEZ, Claude BELLARD, Sébastien LENDRES, Marie BASSAT
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 24

BUDGET ANNEXE « ORDURES MÉNAGÈRES » CCAM – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES N°1/2026

Monsieur le Président informe l'assemblée de la demande d'admission en non-valeur communiquée par le Pôle de Gestion Comptable de Maubourguet dressée sur les listes Hélios n° 7994561211 valant état P511 arrêtée au 1er juillet 2026 récapitulant les produits irrécouvrables sur le budget annexe « Ordures Ménagères » de la CCAM.

En effet, malgré plusieurs actes de poursuite diligentés par le SGC de Tarbes – Antenne de Maubourguet, les dettes d'un redevable n'ont pu être recouvrées par ses services, pour un montant de 422,50 € correspondant à des dettes d'ordures ménagères.

De plus, il propose à l'assemblée de renoncer à cette créance due au titre de l'exercice 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et 2121-29 ;

Considérant qu'aucune perspective de recouvrement de ces dettes n'existe ;

Bernard LAURENS, Maire de Casteide-Doat, demande s'il est possible qu'au moins le maire de la commune soit informé de la situation des impayés => cela n'est pas possible au titre de la protection des données, considérant qu'il s'agit de données sensibles. Après, si le problème est récurrent, il n'est pas exclu de pouvoir en discuter avec le maire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 1 voix contre, décide de :

- admettre en non-valeur les produits pour un montant de 422,50 € du budget annexe « Ordures Ménagères » de la CCAM pour l'année 2026 ;
- dire que cette dépense sera imputée sur le compte 6542 du budget annexe « Ordures Ménagères » 2026 de la CCAM ;
- mandater Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document afférent à cette décision.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 78 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Stéphane ÉTIENNE, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Joël PÉRISSÉ, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, Étienne TISSÈDRE, Hélène ZOUIN, Corinne LEMBEYE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHE, Nadine CASTAGNON, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Véronique KROLCZYK, Pierre-Louis

MONTAGNE, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Yannick POUEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Nathalie CAUBIOS, Odile FERRER, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Claudie CONSTANT, Martine ESCOUBAS-GOMEZ, Claude BELLARD, Sébastien LENDRES, Marie BASSAT
Contre : 1 voix Rodolphe LIEBESCHITZ
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 24

Tiers-lieu « L'Atelier » CCAM – Approbation nouveaux tarifs à compter du 15 juillet 2026

TIERS-LIEU « L'ATELIER » CCAM – APPROBATION NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 15 JUILLET 2026

Monsieur le Président rappelle que la CCAM a engagé au sein du Centre Multimédia (Octav / Cinéma) de Vic en Bigorre une transformation profonde du site pour proposer de nouveaux services à différents publics.
Ce tiers-lieu baptisé L'Atelier ouvre ainsi des espaces à destination des chefs d'entreprises, créateurs d'entreprises, télétravailleurs, particuliers, organismes de formation et/ou d'insertion, établissements d'enseignement qui recherchent une nouvelle forme d'accueil immobilière flexible pour développer leurs activités et accueillir leurs partenaires dans un espace neutre et convivial.

Monsieur le Président précise que les espaces se décomposent comme suit :

Un Fab Lab	Cet espace a pour objectif de mettre à disposition des publics des outils de fabrication numérique. Il est notamment équipé d'un scanner 3D professionnel, d'une imprimante 3D et d'une graveuse laser
Un espace dédié à l'audiovisuel	Il s'agit d'un studio vidéo (avec fond vert), d'un appareil photo/vidéo numérique professionnel et des prestations de pilotage de drone
Un espace dédié à la formation, au coworking et au télétravail	où seront disponibles 12 stations informatiques de travail équipées
Un espace de convivialité (repos, cuisine, espace sanitaire)	qui constitue également le lieu destiné à l'accueil des jeunes dans le cadre de la politique jeunesse de la CCAM qui se déploie déjà depuis septembre 2024
Le cinéma de Vic	en dehors de sa programmation habituelle, ouvre également ses portes pour des séminaires, réunions et autres actions culturelles.
Enfin, dans la même dynamique a été installé le Cube immersif en l'Abbaye de Saint-Sever de Rustan qu'il convient également de proposer à la disposition des publics.	

Afin de faire vivre ce Tiers-lieu, la Communauté de Communes Adour Madiran a, par délibération n° DEL20241212_10-DE du 12 décembre 2024, proposé une grille tarifaire pour l'utilisation des différents outils mis à la disposition des publics au sein de ce nouveau service comme rappelé ci-dessous :

Type de machine	TARIFS (TTC) UTILISATION MACHINE / SALLE		
	Entreprises	**Organismes Partenaires**	**Ecoles / communes du territoire**
Imprimante 3D	10€ / heure + 30€ / Kg de filament utilisé* Passeports machines Requis	4€ / heure + 30€ / Kg de filament utilisé* Passeports machines Requis	Utilisation gratuite + 30€ / Kg de filament utilisé* Passeports machines Requis**
Découpeuse laser	20€ / heure Consommable non fournis Passeports machines Requis	10€ / heure consommable non fournis Passeports machines Requis	Utilisation gratuite consommable non fournis Passeports machines Requis**
Studio photo	40€ par jour 20€ la demie journée Passeports machines Requis	20€ par jour 10€ la demie journée Passeports machines Requis	Utilisation gratuite Passeports machines Requis**
Salle de formation	70€ par jour 40€ la demie journée	40€ par jour 20€ la demie journée	Utilisation gratuite
Coworking (ordinateur mis à disposition)	150€ / mois	90€ /mois	Utilisation gratuite
Coworking (ordinateur non fournis)	100€ / mois	60€ /mois	Utilisation gratuite
Scanner 3D	40€ par jour 20€ la demie journée Passeports machines Requis	20€ par jour 10€ la demie journée Passeports machines Requis	Utilisation gratuite Passeports machines Requis**
Le « Cube » immersion 3D	-Découverte de la réalité virtuelle (groupe de 4 personnes – 20 Min) 20€ -Projet agencement (1h) 100€ -Projet d'architecture (2h) 520€	-Découverte de la réalité virtuelle (groupe de 4 personnes – 20 Min) 10€ -Projet agencement (1h) 70€ -Projet d'architecture (2h) 260€	-Découverte de la réalité virtuelle (groupe de 4 personnes – 20 Min) 5€

***facturation au prorata du poids de filament utilisé.**
**** la formation pour une utilisation en autonomie de l'enseignant ou l'accompagnement d'un « fabmanager » peut être demandé.**

Il informe l'assemblée que depuis l'ouverture du lieu, des demandes ont été formulées pour des usages ponctuels ne correspondant pas aux unités tarifaires votées, notamment :
- des réservations à la demi-journée ou à la journée pour les espaces de coworking,
- des réservations à l'heure pour « La Loge », espace non encore tarifé dans la délibération initiale.

Frédéric RÉ rappelle à toutes fins utiles que le bâtiment est en co-propriété avec la commune de Vic en Bigorre. Il s'agit de poser des compléments tarifaires en adéquation avec les besoins.
Il invite les élus à venir visiter le site.

Aussi,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 octobre 2022 autorisant la CCAM à candidater à l'appel à projet « Défi'Occ – développer la formation dans les tiers-lieux » ;
Vu la réponse positive de la Région Occitanie et les notifications de subvention pour la mise en place du Tiers-Lieu Défi'Occ Adour Madiran en date du 07 juillet 2023 ;
Vu la délibération de la CCAM n°DEL20241212_10-DE du 12 décembre 2024 approuvant les tarifs du Tiers-Lieu L'Atelier ;
Vu la réunion de préparation de la commission « Atelier » de la CCAM du 29 juin 2026 approuvant la grille tarifaire complémentaire du Tiers-Lieu « L'Atelier » ;

Considérant le développement et la mise en œuvre technique et pratique du tiers-lieu Défi'Occ, désormais appelé « L'Atelier », effective depuis septembre 2024 ;

Monsieur le Président présente la grille tarifaire complétée et modifiée comme suit :

MODIFICATIONS – GRILLE PROFESSIONNELS / PARTENAIRES / ÉCOLES ET COMMUNES

Les éléments ci-dessous complètent la grille tarifaire existante. Les tarifs déjà votés restent inchangés. Seules les lignes marquées « NOUVEAU » sont soumises à approbation.

A. Coworking (ordinateur mis à disposition ou non) & La Loge

Entreprises	Organismes Partenaires	Écoles / Communes du territoire	Durée
Coworking (ordinateur mis à disposition)			
150 € / mois	90 € / mois	Utilisation gratuite	Mensuel (existant)
50 € la demi-journée	30 € la demi-journée	Utilisation gratuite	Demi-journée (NOUVEAU)
80 € la journée	50 € la journée	Utilisation gratuite	Journée (NOUVEAU)
15 € / heure	10 € / heure	Utilisation gratuite	À l'heure (NOUVEAU)
Coworking (ordinateur non fourni)			
100 € / mois	60 € / mois	Utilisation gratuite	Mensuel (existant)
35 € la demi-journée	20 € la demi-journée	Utilisation gratuite	Demi-journée (NOUVEAU)
60 € la journée	35 € la journée	Utilisation gratuite	Journée (NOUVEAU)
10 € / heure	7 € / heure	Utilisation gratuite	À l'heure (NOUVEAU)
La Loge			
25 € la demi-journée	15 € la demi-journée	Utilisation gratuite	Demi-journée (NOUVEAU)
40 € la journée	25 € la journée	Utilisation gratuite	Journée (NOUVEAU)
10 € / heure	6 € / heure	Utilisation gratuite	À l'heure (NOUVEAU)

Note de calcul : Les tarifs à la demi-journée et à la journée sont calculés sur la base du tarif mensuel (20 jours ouvrés). Les tarifs horaires sont établis par référence aux pratiques observées dans les tiers-lieux comparables de la région Occitanie.

PROPOSITION – GRILLE PARTICULIERS

A. Espaces et équipements

Service / Équipement	Tarif particulier TTC
Imprimante 3D	6 € / heure + 30 € / kg de filament utilisé
Découpeuse laser	12 € / heure (consommables non fournis)
Studio photo / vidéo	25 € la demi-journée / 40 € la journée
	10 € / heure
Salle de formation	25 € la demi-journée / 40 € la journée

	10 € / heure
Coworking (ordinateur fourni)	60 € / mois
	20 € la demi-journée / 35 € la journée
	8 € / heure
Coworking (ordinateur non fourni)	40 € / mois
	15 € la demi-journée / 25 € la journée
	6 € / heure
Scanner 3D	12 € la demi-journée / 20 € la journée
La Loge	25 € la demi-journée / 40 € la journée
	10 € / heure
Cuisine	25 € la demi-journée / 40 € la journée / 6 € / heure

PROPOSITION – GRILLE PARTICULIERS

B. Ateliers d'accompagnement numérique

Les tarifs forfaitaires « par atelier » répondent aux pratiques constatées dans les tiers-lieux de territoire comparable (8-25 € par atelier pour le grand public, selon France Tiers-Lieux 2023). Ils permettent une lisibilité tarifaire supérieure pour les particuliers et les groupes.

Type d'atelier	Tarif particulier TTC
Accompagnements personnalisés (sur mesure)	20 € / heure
Ateliers collectifs / thématiques numériques	10 € / heure
	25 € par atelier (jusqu'à 3h)
Atelier découverte ou initiation	8 € / heure
	15 € par atelier (demi-journée, jusqu'à 3h)
Passeport machine (formation autonomie)	30 € / heure (Scanner 3D : 60 € les 2h)

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- approuver la grille tarifaire telle que présentée supra à compter du 15 juillet 2026 ;
- dire que les crédits afférents à la location d'espaces seront inscrits sur le budget annexe « Hôtel d'Entreprises » de la CCAM et que les crédits afférents aux ateliers d'accompagnement seront inscrits sur le Budget Principal de la CCAM ;

- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les actes et documents destinés à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité
Pour : 79 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Stéphane ÉTIENNE, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Joël PÉRISSÉ, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, Étienne TISSÈDRE, Hélène ZOUIN, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHE, Nadine CASTAGNON, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Véronique KROLCZYK, Pierre-Louis MONTAGNE, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Yannick POUEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Nathalie CAUBIOS, Odile FERRER, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Claudie CONSTANT, Martine ESCOUBAS-GOMEZ, Claude BELLARD, Sébastien LENDRES, Marie BASSAT
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 24

CCAM – Marché d'extension de la Zone d'Activités du Bosquet d'Andrest – Approbation choix de l'entreprise

CCAM – MARCHÉ D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU BOSQUET D'ANDREST – APPROBATION CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes Adour Madiran est propriétaire et gestionnaire de la zone industrielle et artisanale du Bosquet à Andrest depuis 2001.
Cette zone est située route du Vignemale (D 935 – axe Tarbes / Aire sur Adour) à Andrest.

Son positionnement à 10 kilomètres de Tarbes a obligé à engager les actions de développement, les élus locaux comme les élus communautaires souhaitant faire d'Andrest une ville qui mélange :

- une population agricole,
- une population de petits artisans,
- une population urbaine,
- et un tissu de petites entreprises.

La zone initiale était d'une superficie de 4,7 hectares ; 1 hectare supplémentaire a été aménagé en 2018. Il restait 3 hectares à viabiliser compte-tenu de la forte demande d'entreprises voulant y implanter leur activité.

A cette fin, la Communauté de Communes Adour Madiran a déposé le permis d'Aménager de cette parcelle en mai 2026.

D'où la nécessité d'agrandir le site pour accueillir ces nouvelles installations.

- Le maître d'œuvre a fait une estimation des travaux d'extension à 219.146,00 € HT.
- La remise des offres était fixée au 18 juin 2026 à 12H00.
- La consultation était composée d'un lot unique « VRD » et 3 offres d'entreprises ont été reçues.

- Les critères d'attribution des offres étaient :

Prix des prestations	60%
Valeur technique	40%

La Commission d'Appel d'Offres de la CCAM réunie 1er juillet 2026 propose au conseil communautaire de retenir l'entreprise suivante :

Lot	Nom du lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Travaux VRD	GÉOVIA		
Total HT			174.440,25 €	
TVA			34.888,05 €	
Total TTC			209.328,30 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- approuver le projet tel que présenté ;
- valider la proposition de la commission d'appel d'offres pour le choix de l'entreprise listée
  ci-dessus et, par conséquent l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 174.440,25 € HT ;
- notifier par conséquent à l'entreprise le choix du conseil communautaire ;
- dire que la dépense est inscrite sur l'exercice 2026 du budget annexe « ZA du Bosquet d'Andrest » de la CCAM ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout documents afférents à ce dossier.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 79 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Stéphane ÉTIENNE, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-

CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Joël PÉRISSÉ, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, Étienne TISSÈDRE, Hélène ZOUIN, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHE, Nadine CASTAGNON, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Véronique KROLCZYK, Pierre-Louis MONTAGNE, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Yannick POUEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Nathalie CAUBIOS, Odile FERRER, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Claudie CONSTANT, Martine ESCOUBAS-GOMEZ, Claude BELLARD, Sébastien LENDRES, Marie BASSAT
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 24

CCAM – Extension de la Zone d'activités du Bosquet d'Andrest – Approbation du programme « Électricité » 2026 arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65)

CCAM – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU BOSQUET D'ANDREST – APPROBATION DU PROGRAMME « ÉLECTRICITÉ » 2026 ARRÊTÉ PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES HAUTES-PYRÉNÉES (SDE65)

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes Adour Madiran est propriétaire et gestionnaire de la zone industrielle et artisanale du Bosquet à Andrest depuis 2001.
Cette zone est située route du Vignemale (D 935 – axe Tarbes / Aire sur Adour) à Andrest.

Son positionnement à 10 kilomètres de Tarbes a obligé à engager les actions de développement, les élus locaux comme les élus communautaires souhaitant faire d'Andrest une ville qui mélange :

- une population agricole,
- une population de petits artisans,
- une population urbaine,
- et un tissu de petites entreprises.

La zone initiale était d'une superficie de 4,7 hectares ; 1 hectare supplémentaire a été aménagé en 2018. Il restait 3 hectares à viabiliser compte-tenu de la forte demande d'entreprises voulant y implanter leur activité.

A cette fin, la Communauté de Communes Adour Madiran a déposé le permis d'Aménager de cette parcelle en mai 2026.

D'où la nécessité d'agrandir le site pour accueillir ces nouvelles installations.

Le programme de travaux a été défini avec plusieurs partenaires dont le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65).

Pour rappel, l'objectif des travaux est de procéder à l'électrification du site.

Monsieur le Président indique en outre que la Communauté de Communes Adour Madiran a été retenue pour l'année 2026 sur le programme « FACE-Extension 2026 / ÉLECTRICITÉ », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 130.000,00€ selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Fonds libres	13.000,00 €
Participation SDE	117.000,00 €
Total	130.000,00 €

La part communautaire est mobilisée sur ses fonds libres.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- approuver le programme « FACE-Extension 2026 / ÉLECTRICITÉ » qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées ;
- s'engager à verser la somme de 13.000,00 € au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la Communauté de Communes Adour Madiran ;
- préciser que la contribution définitive de la Communauté de Communes Adour Madiran sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec le Conseil Communautaire ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce du marché et tout document afférents à ce dossier.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 79 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Stéphane ÉTIENNE, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Joël PÉRISSÉ, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, Étienne TISSÈDRE, Hélène ZOUIN, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHE, Nadine CASTAGNON, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Véronique KROLCZYK, Pierre-Louis MONTAGNE, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Yannick POUEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Nathalie CAUBIOS, Odile FERRER, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Claudie CONSTANT, Martine ESCOUBAS-GOMEZ, Claude BELLARD, Sébastien LENDRES, Marie BASSAT
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 24

CCAM – Extension de la Zone d'Activités du Bosquet d'Andrest – Approbation du programme « Éclairage Public » 2026 arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65)

CCAM – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU BOSQUET D'ANDREST – APPROBATION DU PROGRAMME « ÉCLAIRAGE PUBLIC » 2026 ARRÊTÉ PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES HAUTES-PYRÉNÉES (SDE65)

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes Adour Madiran est propriétaire et gestionnaire de la zone industrielle et artisanale du Bosquet à Andrest depuis 2001.
Cette zone est située route du Vignemale (D 935 – axe Tarbes / Aire sur Adour) à Andrest.

Son positionnement à 10 kilomètres de Tarbes a obligé à engager les actions de développement, les élus locaux comme les élus communautaires souhaitant faire d'Andrest une ville qui mélange :

- une population agricole,
- une population de petits artisans,
- une population urbaine,
- et un tissu de petites entreprises.

La zone initiale était d'une superficie de 4,7 hectares ; 1 hectare supplémentaire a été aménagé en 2018. Il restait 3 hectares à viabiliser compte-tenu de la forte demande d'entreprises voulant y implanter leur activité.

A cette fin, la Communauté de Communes Adour Madiran a déposé le permis d'Aménager de cette parcelle en mai 2026.

D'où la nécessité d'agrandir le site pour accueillir ces nouvelles installations.

Le programme de travaux a été défini avec plusieurs partenaires dont le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65).

Pour rappel, l'objectif des travaux est de procéder à l'éclairage public du site.

Monsieur le Président indique en outre que la Communauté de Communes Adour Madiran a été retenue pour l'année 2026 sur le programme « FACE-Extension 2026 / ÉCLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 25.000,00€ selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Fonds libres	25.000,00 €
Participation SDE	- €
Total	25.000,00 €

La part communautaire est mobilisée sur ses fonds libres.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 1 voix qui ne prend pas part au vote (pas d'activation du boîtier de vote électronique), décide de :

- approuver le programme 2026 « FACE-Extension 2026 / ÉCLAIRAGE PUBLIC » qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées ;
- s'engager à verser la somme de 25.000,00 € au Syndicat Départemental d'Énergie des

Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la Communauté de Communes Adour Madiran ;
- préciser que la contribution définitive de la Communauté de Communes Adour Madiran sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec le Conseil Communautaire ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce du marché et tout document afférents à ce dossier.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 78 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Stéphane ÉTIENNE, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Joël PÉRISSÉ, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, Étienne TISSÈDRE, Hélène ZOUIN, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHE, Nadine CASTAGNON, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Véronique KROLCZYK, Pierre-Louis MONTAGNE, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Yannick POUEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Nathalie CAUBIOS, Odile FERRER, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Claudie CONSTANT, Martine ESCOUBAS-GOMEZ, Claude BELLARD, Sébastien LENDRES, Marie BASSAT
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 1 Sandra DUCÈS (pas d'activation du boîtier de vote électronique)
Absents lors du vote : 24

Frédéric RÉ profite de ce point pour évoquer le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui va engendrer quelques difficultés à viabiliser des terrains => il faudra porter cette réflexion dans le cadre de la révision du PLUi. En effet, la CCAM n'a plus de foncier disponible à proposer à la vente.

CCAM – Marché de restauration scolaire en liaison froide – Approbation choix du prestataire

CCAM – MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE EN LIAISION FROIDE – APPROBATION CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences « Affaires scolaires et périscolaires », la Communauté de Communes Adour Madiran assure la fourniture et la livraison des repas destinés aux élèves des écoles sise sur le territoire ainsi qu'aux enfants accueillis dans les centres de loisirs.

Frédéric RÉ rappelle que la quasi majorité des écoles du territoire bénéficie de repas en liaison chaude. Mais restent certaines écoles d'accès difficile pour la livraison, d'où la présente consultation pour la fourniture de repas en liaison froide.
Pour mémoire, environ 1 450 enfants sont accueillis chaque jour dans nos écoles et la majorité mange à la cantine ; les élus souhaitent ainsi proposer des repas de qualité aux enfants, d'où le choix de la liaison chaude.

Afin de garantir un service de qualité, conforme aux exigences réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité alimentaire, d'équilibre nutritionnel et de continuité du service public, il est nécessaire de conclure un marché public portant sur la fabrication et la livraison de repas en liaison froide.

Le marché actuellement en vigueur arrivant à échéance, une procédure de mise en concurrence a été engagée conformément aux dispositions du Code de la commande publique, en vue de sélectionner un prestataire chargé de la préparation, de la fourniture et de la livraison des repas destinés aux différents sites de restauration de la collectivité sur un secteur défini.

- La remise des offres était fixée au 1er juin 2026 à 12H00.
- La consultation était composée de 2 lots et 2 offres ont été reçues.

- Les critères d'attribution des offres étaient :

Prix des prestations	60%
Valeur technique	40%

La Commission d'Appel d'Offres de la CCAM réunie 1er juillet 2026 propose au conseil communautaire de retenir le prestataire suivant : La Culinaire des Pays de l'Adour, conformément au classement ci-dessous :

Candidats	Note finale A + B	Classement
RESTALLIANCE	92,00	2
CULINAIRE DES PAYS DE L'ADOUR	97,00	1

Aussi,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 1 abstention et 1 voix qui ne prend pas part au vote, décide de :

- approuver le projet tel que présenté ;
- valider la proposition de la commission d'appel d'offres pour le choix de l'entreprise listée
  ci-dessus et, par conséquent l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 3,65 € HT le repas ;
- notifier par conséquent à l'entreprise le choix du conseil communautaire ;
- dire que la dépense est inscrite sur l'exercice 2026 du budget principal de la CCAM ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout documents afférents à ce dossier.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 77 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Stéphane ÉTIENNE, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Joël PÉRISSÉ, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, Étienne TISSÈDRE, Hélène ZOUIN, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHE, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Pierre-Louis MONTAGNE, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Yannick POUEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Nathalie CAUBIOS, Odile FERRER, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Claudie CONSTANT, Martine ESCOUBAS-GOMEZ, Claude BELLARD, Sébastien LENDRES, Marie BASSAT
Contre : 0 voix
Abstentions : 1 voix Véronique KROLCZYK
N'ont pas pris part au vote : 1 Nadine CASTAGNON (pas d'activation du boîtier de vote électronique)
Absents lors du vote : 24

Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) – Approbation adhésion de la CCAM

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN – APPROBATION ADHÉSION DE LA CCAM

Monsieur le Président informe l’assemblée de la candidature de l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest (IVSO) au titre de "Cité Européenne du Vin". A date, ce serait une première en France après l'Italie et le Portugal.

Pour candidater il faut être adhérent de l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) qui porte ce dossier.

Les villages de Madiran et Saint-Mont, ainsi que les autres villes/villages des appellations du Sud-Ouest tels que Fronton et Gaillac sont partants.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes Adour Madiran soit elle aussi incluse dans ce projet, témoignant là d’un éclairage fort sur la mise en tourisme des territoires en très étroit lien avec le projet Bigorrus qui propose un voyage autour de la vigne et du vin à partir du silo de Castelnau Rivière Basse.

Jérôme GANIOT, Directeur Général Adjoint de la CCAM, informe d'une démarche régionale sur les vins du Sud-Ouest pour déposer un programme européen. Naturellement, le soutien des territoires en adhérant à l'association est un facteur favorable pour le dépôt du dossier. Le syndicat de la Maison des Vins a ainsi

sollicité la CCAM avec l'interprofession des vins du Sud-Ouest pour adhérer à l'association. Considérant que dans le cadre du projet Bigorrus, la CCAM est aussi dans une démarche de valorisation des produits de la viticulture et du vin, il apparaît opportun d'adhérer à l'association pour soutenir les professionnels du vin mais aussi pour engager une démarche sur notre territoire.
Christian CAMBOURS, Maire d'Hagedet, indique que comme il fait un peu de politique, il a fait ses propres recherches pour avoir le pedigree de cette association qui s'avère plutôt de droite. Il ne voit pas l'opportunité d'une telle adhésion, d'autant plus que tous les grands élus adhérants sont propriétaires de grands vignobles. Il considère ainsi que le vote n'a pas lieu d'être et ne participera par conséquent pas au vote.
Frédéric RÉ rebondit sur ses propos introductifs en lui disant qu'il n'a pas fait un peu de politique mais de la politique. Il informe que lui-même n'a pas fait cet exercice d'aller rechercher la composition de l'association et qu'il ne peut pas suivre son raisonnement qui ne repose que sur un aspect politique. Pour autant, il peut le rejoindre sur le fait de se demander pourquoi cette association s'intéresserait à notre territoire.
Jérôme GANIOT recontextualise les faits : ce n'est pas qu'ils sont intéressés pour venir, c'est juste que c'est la Maison des Vins qui lutte sur le domaine de la viticulture et qui souhaite, avec l'interprofession des vins du Sud-Ouest, que les collectivités adhèrent afin de leur apporter un soutien dans l'instruction de leur dossier de demande d'aide.
Frédéric RÉ propose de maintenir ce point au vote et de laisser chaque élu décider de prendre ou pas part au vote.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Communauté de communes Adour Madiran exerce des compétences en matière de développement économique, d'attractivité du territoire et de promotion des filières locales ;

Considérant que le territoire communautaire est marqué par une forte identité viticole, notamment au travers des appellations et indications géographiques qui participent à son rayonnement, à son attractivité touristique et à son développement économique ;

Considérant que l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) rassemble les collectivités territoriales engagées dans la défense, la valorisation et le développement des territoires viticoles, favorise les échanges d'expériences entre élus et représente leurs intérêts auprès des pouvoirs publics ;

Considérant que l'adhésion à cette association permettra à la Communauté de communes de bénéficier d'un réseau d'échanges, d'une veille juridique et réglementaire, d'un accompagnement sur les enjeux de la filière vitivinicole ainsi que d'une représentation au niveau national à mettre en lumière au regard du projet Bigorrus ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 8 abstentions et 1 voix qui ne prend pas part au vote, décide de :

- approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Adour Madiran à l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) ;
- approuver par conséquent le versement de la cotisation annuelle correspondant au barème en vigueur de l'association (soit 800 € au titre de l'exercice 2026) ;
- dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CCAM, sur les exercices considérés ;
- désigner Monsieur le Président de la Communauté de Communes, ou le Vice-président en charge du développement territorial, en qualité de représentant titulaire de la Communauté de Communes au sein de l'ANEV ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion et à signer tout document s'y rapportant.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 70 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Stéphane ÉTIENNE, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Joël PÉRISSÉ, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Véronique THIRAULT, Étienne TISSÈDRE, Corinne LEMBEYE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHE, Nadine CASTAGNON, Maryse RUART, Yves PALOU, Pierre-Louis MONTAGNE, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Raymond HALLOT, Nathalie CAUBIOS, Odile FERRER, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Amandine TROYANO, Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Claudie CONSTANT, Martine ESCOUBAS-GOMEZ, Claude BELLARD, Sébastien LENDRES, Marie BASSAT
Contre : 0 voix
Abstentions : 8 voix Maurice DUSSOLLIER, Bernard LAURENS, Charles ROCHETEAU, Jean-Paul TEULÉ, Hélène ZOUIN, Rodolphe LIEBESCHITZ, Véronique KROLCZYK, Yannick POUEY-MOUNOU
N'ont pas pris part au vote : 1 Christian CAMBOURS
Absents lors du vote : 24

CCAM – Modification du tableau des effectifs au 1er septembre 2026

CCAM - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 01 09 2026

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il faut mettre à jour le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;
Vu les Lignes Directrices de Gestion de la CCAM du 25 novembre 2021 ;
Vu le tableau des effectifs existant ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des stagiairisations ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- autoriser, la création au tableau du personnel de la Communauté de Communes Adour Madiran des emplois dans les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous :

1/ pour la stagiairisation d'agents au 1er septembre 2026 :

Filière	Service	Grade	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	Cadre d'emploi de référence	Durée Hebdomadaire	Date d'Effe
Technique	Service Ecole	Adjoint Technique	1	1	Adjoint Technique	22h00	01/09/202
Technique	Service Ecole	Adjoint Technique	1	1	Adjoint Technique	18h50	01/09/202
Animation	Service Ecole	Adjoint Animation	1	1	Adjoint d'Animation	35h00	01/09/202
Animation	Service Ecole	Adjoint Animation	1	1	Adjoint d'Animation	26h00	01/09/202
Animation	Service Ecole	Adjoint Animation	1	1	Adjoint d'Animation	24h00	01/09/202
Animation	Service Ecole	Adjoint Animation	1	1	Adjoint d'Animation	22h00	01/09/202

- fixer le nouveau tableau des effectifs de la CCAM tel qu'indiqué ci-dessus ;
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération des agents à nommer dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux budget principal et budgets annexes 2026, chapitre 64 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces afférentes à ces recrutements.

Frédéric RÉ précise que les agents concernés par la stagiairisation sont dans la collectivité depuis quelques années avec des temps non complet, donc sur des emplois précaires avec des déplacements entre plusieurs sites => il s'agit d'enlever une peine à leurs peines en les titularisant sur leurs postes.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 79 voix Carine ARRUYER, Mireille BARADAT, Martine BETBÈZE, Martine BLANCONNIER, Maryse BORDIER, Élodie BOUMALHA, Christian BOURBON, Julie CARRASSUS-BARRAGAT, Isabelle CARCHAN, Gilles CARRILLON, Magali CHARRON, Didier CUVELIER, Louis DINTRANS, Jean-Claude DOLÉAC, Sylvie DUBERTRAND, Sandra DUCÈS, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Maurice DUSSOLLIER, Stéphane ÉTIENNE, Pascale LABEDENS, Joël LACABANNE, Julien LACAZE, Élisabeth LAFOURCADE, Antoine LAPÈZE-CHARLIER, Magali LARRANG, Fabrice LATAPI, Bernard LAURENS, Jérôme LENDRES, Sylvain LHEULLIER, Michel MÉNONI, Joël PÉRISSÉ, Philippe PIROTTE, Frédéric RÉ, Charles ROCHETEAU, Christian ROMEYER, Patrick ROUCAU, Bernard ROUSSIN, Michel SUZAC, François TABEL, Jean-Paul TEULÉ, Véronique THIRAULT, Étienne TISSÈDRE, Hélène ZOUIN, Rodolphe LIEBESCHITZ, Corinne LEMBEYE, Marie-Rose BROUCARET-LASCOUMES, Marie-Claude JUNCA, Jean-Michel DANJEAU, John BAMFORTH, Cécile LONCA, Philippe CABIDOCHE, Nadine CASTAGNON, Maryse RUART, Yves PALOU, Christian CAMBOURS, Véronique KROLCZYK, Pierre-Louis MONTAGNE, Henri GUERRA, Frédéric AZAM, Yannick POUEY-MOUNOU, Raymond HALLOT, Nathalie CAUBIOS, Odile FERRER, Françoise DUMESTRE, Jean-Luc LAVIGNE, Marc DELMAS, Thomas SIMONIAN, Élisabeth GRACY, Amandine TROYANO,

Xavier DERRE, Carine JACQUIER, Fanny CASTRO, Dominique BULHET, Claudie CONSTANT, Martine ESCOUBAS-GOMEZ, Claude BELLARD, Sébastien LENDRES, Marie BASSAT
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 24

Considérant qu'il n'y pas de questions diverses, le Président propose de passer à la seconde phase de la séance de ce soir.

Avant de laisser la parole à Vincent PACINI, il propose de découper l'intervention comme suit :
1/ présentation des objectifs et de la démarche
2/ partage d'une lecture du diagnostic d'Adour Madiran et de ses liens avec le département des Hautes-Pyrénées
3/ proposition d'une lecture des enjeux du territoire d'Adour Madiran articulée avec les enjeux identifiés à l'échelle du département
4/ complément à la matrice "degré de préparation des territoires".

Rappel des 3 étapes de la démarche "Ambition Pyrénées 2050" :

- partager une vision commune des objectifs à poursuivre à l'horizon 2050 avec tous les acteurs d'Ambition Pyrénées / juillet-septembre 2026
- identifier les premières pistes qui constituent des réponses aux objectifs 2050 / septembre-décembre 2026
- présenter une feuille de route consolidée à l'échelle départementale qui intègre les spécificités des territoires / janvier 2027.

En préambule, Frédéric RÉ présente l'association Ambition Pyrénées. En 2012, le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées propose de lancer un projet de territoire dont l'objectif est que toutes les parties prenantes se retrouvent autour d'un projet commun avec plusieurs axes : l'attractivité du territoire, la valorisation des produits du terroir, l'offre de soins, le développement économique, les énergies renouvelables, soit 5 chantiers avec des thématiques très fortes.
Depuis, la société a évolué, la gouvernance a changé (on est passé de 35 intercommunalités à 9), le monde a évolué (changement climatique, intelligence artificielle), d'où la volonté de réactualiser le projet de territoire à l'échelle 2050.
La nouveauté également c'est l'idée de ne plus parler de projet de territoire mais de projet des territoires => réflexion ascendante, c'est-à-dire qu'on regarde depuis les territoires ce que l'on peut ramener à l'échelle du département. Concrètement, cela revient à dire qu'il y aura 9 projets de territoire ramenés à un projet de territoire.
Aussi, l'association Ambition Pyrénées est l'instance qui réunit toutes les parties prenantes à ce projet de territoire. Ce travail commence en Adour Madiran car le Président de la CCAM es également président d'Ambition Pyrénées. Il indique que le Département peut prendre en charge la totalité de la prestation de Monsieur PACINI (soit 50 000 €) mais a proposé que les intercommunalités qui le souhaitent puissent participer à hauteur de 1 000 € chacune.
Il laisse maintenant la parole à Vincent PACINI.

M. PACINI informe en introduction qu'il a regardé le territoire avec plusieurs paires de lunettes.

Aussi, il propose de décliner son intervention comme suit :

- 30 minutes pour le diagnostic,
- 30 minutes pour les enjeux,
- 30 minutes pour les projets.

1/ Le diagnostic

En termes de démographie, la population croît doucement en Adour Madiran mais avec un seul moteur, le solde migratoire, avec une frange importante de population de plus de 60 ans (+ de 38,1% en 2070) => cela ramène à la réalité des crèches, écoles et collèges demain.
En termes de flux, avant, les gens produisaient et consommaient sur leur territoire. A partir des années 1970, il y a une déconnexion entre la création de richesses et la création de revenus dû à la mobilité, à la multiplication du temps de loisirs, à la grande distribution qui se met en périphérie pour capter les flux et maintenant à d'autres organisations comme la vente par internet.
En termes de revenus, 80% viennent de l'extérieur (revenus, production locale, revenus publics, revenus sociaux (Etat providence) et revenus résidentiels (retraités, tourisme, revenus pendulaires et capitaux).
L'essentiel des revenus sont résidentiels mais avec toutefois un levier productif plutôt bon => production de valeur ajoutée => vieillissement de la population => revenus résidentiels.

Quelques idées clés : territoire peu dense, qui comporte des services (levier pour rester attractif), à capacité de rebond post crises et territoire hyper spécialisé (agriculture et industrie agroalimentaire) mais c'est en train d'évoluer vers le service, le tissu économique est en train d'évoluer.

Au niveau social, population peu diplômée par rapport à d'autres territoires mais cela est en train de changer => derrière la question du diplôme, il y a la question de l'adaptation. Pour autant, les actifs ont des contrats stables et la population est très exposée à la précarité énergétique.
Sous l'ange environnemental, il y a de fortes émissions de gaz à effet de serre (à mettre en corrélation avec l'activité agricole et les transports) => cela soulève la question de la mobilité.
En termes de consommation d'espace, le territoire consomme moins d'espaces.

En résumé,

Singularités	• une position géographique propice à l'inter territorialité (et la captation de ressources intra-territoriales) • un levier productif parmi les plus élevés du département ainsi qu'un effet local positif qui témoigne du rôle majeur joué par le territoire dans la dynamique de développement • un taux de pauvreté inférieur à la moyenne départementale
Fragilités	• un territoire qui se résidencialise (social retraité) et une hyper-spécialisation (agroalimentaire) • une faible capacité à capter et transformer les revenus captés en valeur ajoutée • un vieillissement de la population
Potentialités	• des leviers clés pour rendre le modèle plus robuste (effet local positif, levier productif, potentialité d'énergies renouvelables) • des atouts pour être plus attractifs (patrimoine, services, espaces) si le maillage et l'accessibilité sont renforcés • une diversification qui s'est engagée (activités de services, construction,...)

Question posée à l'issue du diagnostic :

est-ce que les conditions d'habitabilité et de développement seront particulièrement exposées dans les années à venir ? est-ce que je me développe sans épuiser les ressources?

2/ Lecture des enjeux

Rappel de la définition de l'enjeu : il s'agit d'une problématique clé qui impacte le développement du territoire.
Pour ce faire, on croise 2 données : l'évolution du contexte, les opportunités avec les dynamiques socio-économiques-écologiques des territoires des Hautes-Pyrénées.

Compte-tenu de la dette publique, cette transformation ne pourra pas se faire qu'avec du public mais également avec du privé (entreprises, citoyens).
Ce qui est certain, c'est que le territoire va devoir devenir plus robuste sans épuiser ses ressources.

Son intervention étant terminée, Vincent PACINI propose à l'assemblée un vote et les raisons du vote choisi, étant entendu qu'il s'agit d'un vote de principe ne donnant pas lieu à délibération. Il sert juste à organiser la discussion.
Aussi, il demande à l'assemblée si elle partage cette lecture des enjeux, avec 3 choix de réponse : OUI, NON et En PARTIE
=> 55 voix pour, 21 abstentions (MM. CABIDOCHE, LONCA, ROUSSIN, CASTAGNON, ROCHETEAU, TEULÉ, CAMBOURS, KROLCZYCK, LIEBESCHITZ, DUSSOLLIER, LEMBEYE, MENONI, AZAM, SOKOL-CENCETTI, ROMEYER, POUEY-MOUNOU, DOLÉAC, SUZAC, CARRILLON, DUMESTRE et LAPÈZE) et 1 contre (LAURENS).
Vincent PACINI est demandeur d'entendre Bernard LAURENS, maire de Casteide-Doat.
Ce dernier indique que la lecture de la présentation de ce soir mérite réflexion; ce qui est sûr, c'est que c'est un territoire ultra rural poussé très fortement par l'agriculture qui commence à péricliter; à cela s'ajoute également la problématique de l'eau.
Vincent PACINI partage sur l'hyper spécificité de l'agriculture mais précise qu'il faut maintenant réfléchir au modèle agricole qui n'est pas robuste face aux problématiques actuelles, ce qui lui fait dire qu'ils partagent tous deux le diagnostic.
Michel MENONI, maire de Liac, prend la parole pour expliquer pourquoi il a voté "en partie". Selon lui, il manque quelques éléments dans la présentation. Il est d'accord sur l'hyper spécialisation de l'agriculture mais il y a d'autres choses à côté.
Vincent PACINI abonde ses propos en rappelant qu'il a parlé de diversification, comme la construction, l'industrie et les services. M. MENONI estime que ce sont les politiques voulues par les gouvernants qui impulseront les choses.
Vincent PACINI atténue ses propos en rappelant que les marges financières ne sont plus les mêmes et qu'il va falloir être malin et aborder les choses pas qu'en termes de dépenses mais d'investissements.
Christian CAMBOURS, maire d'Hagedet, a voté également "en partie". Ce qui le gêne, c'est que les écologistes soient tout le temps présentés comme des empêcheurs de tourner en rond. Il rappelle là le travail des agriculteurs non rémunéré à sa juste valeur au nom des grands groupes de distribution. Il partage le diagnostic mais considérant qu'il n'a pas tout assimilé ce soir, il vote "en partie".
Dominique BULHET, conseiller municipal de Vic en Bigorre, estime que l'éducation n'a pas été abordée. Pourtant, on fait face à une crise de motivation de la jeunesse, de la valeur travail et de l'investissement.
Aussi, comment faire pour motiver la jeune génération pour qu'elle s'investisse au niveau politique, associatif et pour que l'éducation qui est de compétence nationale puisse s'adapter au territoire ?
Sylvain LHEULLIER, adjoint de Tostat, a validé le diagnostic car la collectivité a déjà commencé à regarder vers l'avenir ; pour preuve, le projet Bigorrus.
Frédéric AZAM, adjoint de Maubourguet, abonde les propos de M. LHEULLIER même s'il n'a voté qu"en partie". Il estime que le projet est porteur pour la Communauté de Communes car il intervient là où la collectivité peut intervenir en termes de compétence. Il met

toutefois un bémol à l'hyper optimisme de M. PACINI car on n'a de prise que sur les domaines sur lesquels on peut intervenir ; aussi, on ne peut peser que sur les thèmes sur lesquels on peut agir localement mais pas sur les sujets supra qui relèvent des politiques nationales.

Frédéric RÉ reprend la parole et propose aux élus de s'appuyer sur le travail en commissions thématiques pour décliner la feuille de route.
Vincent PACINI demande aux élus d'organiser les 4/5 projets à mettre en avant qui vont répondre à cet enjeu de robustesse.

Frédéric RÉ propose ainsi aux communes qui le souhaitent de faire passer leur réflexion sur les enjeux à prendre en compte sur le territoire et de mettre en face les projets permettant de répondre à ces enjeux à l'échelle intercommunale.
A réception des retours en septembre prochain, la Communauté de Communes reviendra vers M. PACINI.
Pour conclure, il indique que ce travail a pour ambition de faire prendre de la hauteur et permettre aux élus de s'extraire de la gestion du quotidien.
Il remercie Vincent PACINI pour son intervention et les élus pour leur participation au débat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Fait à Vic en Bigorre,
Le 21/09/2026 ,

Le Secrétaire de séance,

Véronique THIRAULT

Le Président,

Frédéric RÉ